

REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2024

Préambule : Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'utilisation des espaces, services, moyens matériels et logiciels des espaces publics numériques de la médiathèque de Chambry, afin de répondre au mieux à leurs vocations, d'en garantir le bon fonctionnement et de garantir le respect des dispositions légales en vigueur.

Il est affiché de manière permanente dans la médiathèque et disponible sur le site internet de la médiathèque.

Article 1 : La médiathèque est ouverte à tous, aux horaires suivants :

Hors vacances scolaires :

- **lundi** de 9h00 à 11h45
- **mercredi** de 9h00 à 11h45
et les semaines impaires de 14h00 à 17h00
- **vendredi** de 13h30 à 16h30
- **samedi** de 9h00 à 12h00 les semaines paires

Pendant les vacances scolaires :

- **mardi** de 09h00 à 12h00
- **mardi, jeudi et vendredi** : de 14h00 à 17h00
- **mercredi** de 9h00 à 11h40
et les semaines impaires de 14h00 à 17h00
- **samedi** de 9h00 à 12h00 les semaines paires

Article 2 : Les services numériques (sauf l'imprimante 3D) sont disponibles aux heures d'ouverture de la médiathèque.

L'utilisation de l'imprimante 3D est possible selon des créneaux spécifiques et sur inscription préalable auprès de l'agent de la médiathèque (cf pages 6 et 7).

Article 3 : La consultation des documents est gratuite. Le service d'impression 3D est payant.

Article 4 : Le prêt des documents, l'utilisation des postes et matériels informatiques et l'accès aux différents espaces numériques sont réservés aux adhérents de la médiathèque à jour de leur cotisation.

Article 5 : La cotisation annuelle, le tarif d'utilisation de l'imprimante 3D et les tarifs des photocopies sont fixés par le Conseil Municipal.

Article 6 : L'inscription des personnes de moins de 18 ans est conditionnée par l'autorisation des parents ou responsables légaux.

La médiathèque n'est pas un lieu de garde. Par conséquent, les parents doivent accompagner leurs enfants ou s'assurer que ceux-ci sont suffisamment autonomes pour fréquenter seuls la médiathèque.

Dans tous les cas, les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés.

Les parents demeurent légalement responsables des allées et venues et du comportement des enfants mineurs dont ils ont la charge.

Ils sont aussi entièrement responsables de l'activité de prêt de leurs enfants mineurs, en particulier en cas de perte ou de dégradation de documents, ou en matière de choix des documents empruntés.

Article 7 : Chaque adhérent peut emprunter :

- **4 livres pour une durée maximale de 4 semaines**
- **2 CD pour une durée maximale de 2 semaines**
- **2 DVD pour une durée maximale de 2 semaines**

Article 8 : Des lettres de rappel seront envoyées aux adhérents dépassant de plus de quinze jours la date limite de prêt. L'abonnement sera suspendu pendant un mois lorsque la date limite de prêt est dépassée d'un mois ou plus.

Article 9 :

- L'adhérent est responsable de chaque document emprunté. Toute perte ou détérioration sera sanctionnée par le remplacement à neuf de l'ouvrage par l'adhérent ou par la facturation à l'adhérent par la mairie du prix de rachat de l'ouvrage ou à défaut d'un ouvrage choisi par la mairie de Chambry.
- Toute dégradation du matériel numérique (postes informatiques, borne tactile, tablette, imprimante 3D, consoles de jeux vidéo) engage la responsabilité de l'utilisateur qui doit le remplacer ou le rembourser en fonction de la valeur en cours lors de la détérioration.

Article 10 : Les usagers s'engagent à respecter les personnes, les locaux et l'ensemble du matériel.

Article 11 : Les conditions d'accès et d'utilisation des différents services numériques sont définies dans le chapitre ci-après :

Les services numériques comprennent des postes informatiques, un emplacement réservé pour le branchement et la connexion internet d'un ordinateur portable personnel, une borne tactile, une tablette, une imprimante 3D et des consoles de jeux vidéo.

Les usagers de la médiathèque peuvent se connecter gratuitement à Internet grâce au réseau WIFI installé dans ses locaux.

Objectifs :

La médiathèque met à disposition l'espace numérique pour :

- Compléter l'offre documentaire de la médiathèque
- Consulter le catalogue informatique de la médiathèque
- Favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication
- Permettre l'accès aux connaissances et aux savoirs via la navigation sur internet

Les postes de l'espace numérique sont destinés à :

- La recherche documentaire, l'accès au catalogue de la médiathèque et à internet.
- La consultation de la messagerie électronique
- L'utilisation de logiciels de bureautique à usage privé
- Les photocopies sont limitées à dix par adhérent et par jour et doivent être liées aux services proposés par la médiathèque.
- Les impressions 3D

Sont interdits :

- **Consultation de sites mettant en péril les mineurs.**
- **Le non-respect des droits de la personne** : l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation, l'injure et les contenus portant atteinte à la représentation de la personne.
- **Le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques.**
- **Le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique.**
(la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit, extrait musical ou littéraire, photographie en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits.)
- **La consultation des sites pornographiques, les sites présentant toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme), les sites appelant à la haine raciale, les sites ayant un caractère discriminatoire ou violent, les sites relatifs au proxénétisme et aux infractions assimilées et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur.**
- **Contenus portant atteinte au système de traitement automatisé de données.**
- Le téléchargement (films et musiques) et le peer to peer (échange de fichiers). Seuls les documents officiels peuvent être téléchargés.
- La sauvegarde de données personnelles sur le disque dur des postes informatiques de la médiathèque.
- L'utilisation de support mobile destiné à la sauvegarde de document (type clé usb ou disque dur externe).

L'utilisateur s'engage à :

- ❖ **Respecter la législation en vigueur.**
- ❖ **Ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources**

Usagers mineurs :

- Les enfants de moins de **12 ans** doivent être accompagnés d'un adulte pour pouvoir accéder aux services numériques. Les parents ou représentants légaux sont tenus de contrôler l'utilisation que font leurs enfants mineurs d'Internet et s'engagent à ne pas tenir la médiathèque de Chambry comme responsable en cas de consultation de ces sites. Les parents de mineurs sont informés que le contenu de certains sites leur est préjudiciable.
- Les mineurs de 12 à 18 ans pourront accéder aux services numériques sur autorisation parentale.
- Les parents ou représentants légaux des mineurs doivent fournir l'autorisation parentale ci-jointe (cf page 10) pour accéder aux services numériques.

Cadre légal et règles d'usage :

L'utilisation des services doit être conforme aux valeurs fondamentales du service public et en particulier aux principes de neutralité religieuse, politique et commerciale.

Configuration :

L'utilisateur ne doit pas chercher à modifier la configuration informatique en place, ne doit pas introduire de programmes virus, espions ou nuisibles.

Il ne doit pas installer un logiciel sur un ordinateur ou le rendre accessible sur le réseau sans l'autorisation de l'agent de la médiathèque.

Il doit signaler à l'agent de la médiathèque toute anomalie (matériel et logiciel) en début et/ou pendant l'utilisation.

Internet :

La consultation d'Internet est soumise à identification conformément à la loi antiterroriste n° 2006-64 du 23 janvier 2006 qui oblige tout établissement permettant l'accès à Internet au public à conserver les données de connexion pendant un an.

La consultation de cet historique n'est possible que par les agents habilités par cette même loi.

La consultation des sites contraires à la législation française ou européenne, n'est pas admise.

La consultation, notamment, de sites faisant l'apologie de la violence, de la discrimination, de pratiques illégales ou contraires à la morale est strictement interdite.

L'accès aux sites de jeux d'argent est interdit.

L'utilisateur s'engage à respecter les droits d'auteur des œuvres consultées sur Internet.

La médiathèque de Chambry peut interdire l'accès ou la mise en ligne de sites ou services normalement accessibles sur Internet, qu'elle estime incompatibles avec la mission qui lui est confiée.

Données Personnelles :

L'utilisateur est responsable des données personnelles qu'il utilise sur Internet (ex : code d'accès à ses comptes en banque). L'espace étant utilisé par un large public, il appartient à l'utilisateur d'être vigilant et de décider des données dont il se sert. La médiathèque n'est en aucun cas responsable des usages qui peuvent en être faits par la suite (en cas de piratage). En cas de problème on s'en référera aux textes de loi en vigueur sur le territoire national.

Accès aux différents services numériques :

❖ Postes informatiques et borne tactile :

La consultation est gratuite.

2 personnes maximum par poste.

Sur réservation par téléphone, mail ou directement auprès de l'agent de la médiathèque.

L'utilisateur doit veiller à se déconnecter de tous ses comptes personnels avant de partir.

Identification :

L'accès à Internet requiert une identification à chaque visite dans un registre dédié tenu par l'agent de la médiathèque.

Durée :

Chaque session dure 60 mn maximum selon l'affluence.

Un retard de 15 mn entraîne l'annulation de la réservation.

❖ Espace « Jeux vidéo » :

La médiathèque propose l'accès à des consoles de jeux vidéo utilisables uniquement sur place.

L'accès est conditionné par l'âge déterminé par le système d'évaluation européen des jeux vidéo (PEGI : Pan European Game Information) pour chaque jeu.

Ce service est disponible aux heures d'ouverture de la médiathèque pour une durée de 45 mn par session (en fonction de l'affluence) et limité à 1h30 par jour et par adhérent.

Il ne peut être choisi qu'une seule console par créneau, sans possibilité d'en changer durant la séance.

Les joueurs n'ont pas le droit d'apporter leurs propres jeux.

L'espace jeux vidéo est géré par l'agent de la médiathèque qui est seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.

Les accessoires nécessaires aux jeux sont remis à l'utilisateur en échange de sa carte d'abonné en cours de validité ou d'une pièce d'identité. Il s'engage à faire bon usage du matériel prêté.

Tout dysfonctionnement des consoles doit immédiatement être signalé à l'agent de la médiathèque.

Le matériel est vérifié par l'agent de la médiathèque à la fin de chaque session de jeu.

Du fait de l'usage collectif des différents jeux, les sauvegardes ne peuvent être garanties.

Il est recommandé aux utilisateurs d'avoir les mains propres pour le bon fonctionnement des manettes mises à leur disposition.

❖ **Utilisation de la tablette :**

Les photos ou vidéos prises avec la tablette doivent être supprimées et **l'utilisateur doit se déconnecter de tous ses comptes personnels avant de restituer la tablette.**

Lorsque l'utilisateur a terminé la consultation, il doit rendre la tablette et son étui en mains propres à l'agent de la médiathèque.

La tablette ne doit jamais être laissée sans surveillance.

❖ **Utilisation de l'imprimante 3 D**

Le service d'impression 3D est payant selon un tarif fixé par le Conseil Municipal.

Les adhérents s'inscrivent auprès de l'agent de la médiathèque pour obtenir un créneau d'impression.

Les impressions 3D peuvent être très longues en fonction de la pièce à imprimer. ***Par mesure de sécurité, le temps d'impression d'une pièce ne pourra pas excéder 2 heures.*** Il n'y aura pas d'impression pendant les heures de fermeture de la médiathèque ou en l'absence de l'agent de la médiathèque (midi, soir, week-end, congés ...).

La manipulation de l'imprimante 3D demeure en tout temps sous le contrôle de l'agent de la médiathèque.

La médiathèque n'est pas responsable de la sécurité des données de l'utilisateur, de la perte ou de la détérioration du fichier fourni.

Les consommables sont inclus dans la prestation. Le type, la qualité et les couleurs disponibles sont à la discrétion de la médiathèque.

Vous devez être l'auteur de la pièce à imprimer ou détenir l'autorisation écrite du détenteur des droits.

Les impressions de clés, d'armes, de pièces d'armes ou d'autres objets discutables ou illicites ne sont pas autorisées. La médiathèque se réserve le droit de refuser toute impression, notamment des objets qui contreviendraient aux lois et règlements en vigueur, contraire à la morale ou qui pourraient nuire à la sécurité ou choquer les autres usagers.

Article 12 : Responsabilité de la médiathèque :

La médiathèque n'apporte aucune garantie quant au caractère licite, véridique ou inoffensif des contenus que l'utilisateur serait amené à rencontrer, lors de l'utilisation de ses services.

La médiathèque ne saurait être tenue responsable du contenu émis par les usagers, via ses services, ou des conséquences des démarches administratives effectuées par l'utilisateur.

L'utilisateur est seul responsable de toute utilisation illégale ou préjudiciable de l'accès à Internet proposé par la médiathèque, notamment des actes de téléchargement sans autorisation d'œuvres protégées.

Article 13 : Données à caractère personnel (Règlement européen n°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données -RGPD -) :

L'utilisateur autorise la médiathèque à collecter des données nominatives le concernant et à les traiter pour les finalités suivantes :

- L'accomplissement de ses missions telles que définies dans le présent règlement ;
- Le contrôle du respect par l'utilisateur des obligations découlant du présent règlement ;
- La gestion des modalités d'utilisation des services (réservation, impression, gestion du temps de session) ;
- Le recueil de données statistiques.

Les données sont conservées un an après la dernière fréquentation active (prêt ou retour) de l'adhérent à la médiathèque.

Les données sont stockées, en France, au format papier et informatique.

Droit d'accès et de rectification :

La base légale est l'exécution d'un contrat passé entre l'utilisateur et la médiathèque de Chambry. L'adhérent peut mettre fin à son contrat à tout moment. Dans ce cas, il ne pourra plus bénéficier des services de la médiathèque.

L'utilisateur, justifiant de son identité, peut exiger du responsable du traitement que soient portées à sa connaissance les données le concernant et que soient mis en œuvre ses droits suivants :

- Le droit d'accès
- Le droit à rectification
- Le droit à l'effacement
- Le droit à la limitation du traitement
- Le droit à la portabilité des données

- Le droit d'opposition au traitement des données
- Le droit à être informé d'une violation des données en cas de risques élevés pour les intéressés.

Ces droits peuvent être exercés auprès de la médiathèque de Chambry qui a collecté les données à caractère personnel de la manière suivante :

- Par voie postale, en écrivant à l'adresse : mairie de Chambry 39, rue Jean Jaurès
02000 Chambry
- Par voie électronique, à l'adresse mail : mairie@02chambry.fr

La demande doit indiquer les nom, prénom, adresse postale, email et doit être accompagnée d'un justificatif d'identité.

La commune de Chambry adresse une réponse dans un délai d'un mois après l'exercice du droit. Dans certains cas, liés à la complexité de la demande ou au nombre de demandes, ce délai peut être prolongé de deux mois. Ces droits peuvent dans certains cas prévus par la réglementation être soumis à exceptions. En cas de non-réponse ou de réponse non satisfaisante, la personne concernée a la faculté de saisir l'autorité de contrôle sur la protection des données (la CNIL : www.cnil.fr).

Article 14 : L'adhésion vaut acceptation du règlement intérieur dont un exemplaire sera remis à l'utilisateur à cette occasion.

L'utilisateur s'engage à s'y conformer.

Le non-respect du règlement intérieur entraînera des sanctions (exclusion temporaire ou définitive du droit de prêt ; voire de l'accès à la médiathèque).

L'agent de la médiathèque est chargé, sous l'autorité du Maire, de l'application du présent règlement.

Chambry, le _____

L'adhérent ou son représentant légal

Nom : _____ Prénom : _____

Signature :

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE A LA MEDIATHEQUE

CADRE A REMPLIR PAR L'ADHERENT

NOM : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE PRECISE (n° et rue) : _____

CODE POSTAL et COMMUNE : _____

TELS FIXE et/ou PORTABLE : _____

ADRESSE MAIL : _____

Pièces à présenter :

Justificatifs d'identité et de domicile.

CADRE A REMPLIR PAR L'AGENT DE LA MEDIATHEQUE

N° DE CARTE : _____

MONTANT DE LA COTISATION : _____

COTISATION REGLEE LE : _____

PAR CHEQUE*

EN ESPECE*

* rayer la mention inutile

J'accepte de recevoir par mail (cocher la case le cas échéant) :

- Des informations relatives à mon compte (réservations, retards).
- Des informations concernant la médiathèque.

Chambry, le _____

L'adhérent ou son représentant légal

Nom : _____ Prénom : _____

Signature :

AUTORISATION D'UTILISATION DES SERVICES NUMERIQUES ET DE L'INTERNET DE LA MEDIATHEQUE (pour les personnes mineures)

Le présent document est destiné à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'utilisation des services numériques de la médiathèque, étant entendu que ce document a été préalablement expliqué au mineur et à ses responsables légaux.

Dans le cadre de la protection des mineurs concernant les usages sur les nouvelles technologies de l'information, de la communication et notamment les usages sur Internet, vous voudrez bien remplir cette autorisation parentale afin d'autoriser l'accès aux services numériques et à l'internet de la médiathèque de Chambry.

1) CONSENTEMENT DU MINEUR :

NOM : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

- On m'a expliqué et j'ai compris le « pourquoi » de cette autorisation.**
- On m'a expliqué les règles d'utilisation des services numériques.**

Et je suis d'accord pour m'y conformer et m'engage à respecter les règles d'usage de ce lieu.

Chambry, le
Signature du mineur

2) AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL :

Je, soussigné(e) (NOM Prénom) _____

- Déclare être le représentant légal du mineur désigné au paragraphe 1.
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la médiathèque de Chambry.
- Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard et donne mon accord au mineur désigné au paragraphe 1 à l'utilisation des services numériques de la médiathèque de Chambry.

- OUI**
- NON**

Chambry, le _____

Signature du représentant légal